



FICHE ACTION 4 :

FAIRE DE LA COOPERATION UN PILIER DU DEVELOPPEMENT DE LA MONTAGNE BASQUE

A – DESCRIPTION DE L’ACTION

Il s’agit d’encourager l’émergence de projets de coopération interterritoriale et transnationale avec des territoires (en particulier de montagne et/ou organisés en PNR) pouvant partager les mêmes problématiques et apporter une plus-value par rapport aux trois autres objectifs stratégiques, notamment sur :

Axe 1 : la gestion de l’espace pastoral et du multiusage, le maintien d’un tissu de petites exploitations viables, la sensibilisation, communication et médiation sur l’environnement montagnard et le respect des bonnes pratiques

Axe 2 : la valorisation et la promotion de produits locaux en lien avec la qualité du territoire, la mise en tourisme du patrimoine naturel et culturel, l’innovation sur l’agritourisme

Axe 3 : la solidarité intergénérationnelle, la mobilisation des jeunes dans le développement local...

Il s’agit aussi d’élaborer une vraie stratégie de coopération transfrontalière à l’échelle de la Montagne basque, dans une perspective d’accompagnement des porteurs de projet, de dynamisation et de coordination, et en portant des actions transversales concrètes.

Type d’investissements

- **Aide préparatoire** : échanges préalables permettant d’explorer l’opportunité et la faisabilité de la coopération interterritoriale ou transnationale, de passer de l’idée au projet : visites d’étude, échanges d’infos et de bonnes pratiques permettant d’identifier un intérêt commun sur tel ou tel sujet et de réelles opportunités de projet à mener ensemble grâce à la coopération.
- **Réalisation de projets de coopération** reposant sur une ou des action(s) commune(s) concrète(s) avec des résultats clairement identifiables et apportant des bénéfices à tous les territoires impliqués : publication commune, évènementiel, séminaire de formation, séminaire aboutissant à l’adaptation de méthodologies communes, élaboration d’un projet en commun (site web, travaux de recherche).

Dépenses éligibles

- Ingénierie interne ou externe : frais salariaux, indemnités de stage, facturation de mise à disposition de personnel, prestation d’ingénierie et/ou d’animation
- Frais liés à l’accueil de délégation de partenaires ou à la visite sur d’autres territoires partenaires (frais de déplacement, restauration, hébergement)
- Frais d’interprétariat et de traduction
- Frais de réception et coûts liés à l’organisation de réunion (location de salle et/ou de matériel, frais de bouche)
- Etudes, expertise technique
- Formation
- Actions et supports de communication liés à l’opération : conception, édition et impression/réalisation de supports de communication papier, photo, audio et vidéo, web et multimédia, signalétique (exemples : panneaux, banderoles, totem), relation presse, envoi de mailing et publipostage, achat d’espace publicitaire
- Investissements, prestations et supports techniques nécessaires à la mise en place du projet de coopération (équipements, petit matériel, outils de communication)

B – BENEFICIAIRES

Structure porteuse du GAL,
Collectivités, groupement de collectivités (dont EPCI), établissements publics, collectivités gestionnaires d’estive (dont commissions syndicales), associations foncières pastorales, associations syndicales autorisées, chambres consulaires, associations, organismes privés à caractère commercial (sociétés), sociétés coopératives (dont SCA, SCOP, SCIC, CUMA), syndicats professionnels, organismes de formation et d’enseignement.

C – CRITERES D’ELIGIBILITE

Projets de coopération entre groupes d’action locale français ou européens.
Le financement des actions devra respecter les conditions d’éligibilité des régimes d’aides dans

lesquels s'inscrivent les actions
D – CRITERES DE SELECTION
<ul style="list-style-type: none"> - Privilégier les projets ayant un caractère innovant - Privilégier les projets inscrits dans une démarche collective et partenariale - Privilégier les projets ayant un impact territorial - Privilégier les projets qui viennent maintenir/conforter/créer de l'emploi et/ou de l'activité sur le territoire - Privilégier les projets qui intègrent une approche multiusage et/ou qui recherche des complémentarités entre secteurs d'activités
E– INTENSITE DE L'AIDE (modalités de financement)
<p>Taux maximum d'aide publique : 100%</p> <p>Taux d'aide Feader par rapport à la dépense publique : 53%</p> <p>Pour l'aide préparatoire : subvention FEADER plafonnée à 4000 €</p> <p>Sous réserves du décret d'éligibilité et des régimes d'aides.</p>
F- ARTICULATION AVEC LES AUTRES FONDS EUROPEENS
<p>Ligne de partage avec le POCTEFA :</p> <p>LEADER viendra en amont sur la définition d'une stratégie de coopération transfrontalière et sur l'appui à l'émergence de projets transfrontaliers. LEADER pourra éventuellement venir financer des projets transfrontaliers ou un volet particulier d'un projet transfrontalier s'ils ne sont pas financés par le POCTEFA.</p>
G – INDICATEURS SPECIFIQUES
Indicateurs de résultat : 9 opérations : 3 aides préparatoires et 6 projets de coopération
H – MAQUETTE FINANCIERE
Fiche-action 4 : 150 000 € de FEADER